

Caractéristiques générales des exploitations avicoles

La physionomie du secteur avicole montre une activité menée par des chefs plus souvent exploitants individuels qu'installés en société, jeunes en moyenne, où les femmes, chefs d'exploitation, sont encore peu nombreuses. L'activité est spécialisée pour la moitié des exploitations, mais, elle ne contribue aux trois quarts du revenu de l'exploitation que pour un tiers des éleveurs. Le besoin en main-d'œuvre occasionnelle, à certaines étapes clés du cycle d'élevage (mise en place des animaux, enlèvement...) constitue une autre particularité de l'activité avicole.

Les chefs d'exploitation sont et restent jeunes

L'âge moyen des aviculteurs s'établit à 45 ans : c'est environ cinq ans de moins que la moyenne de l'ensemble des agriculteurs. De plus, en dix ans, l'âge moyen des chefs d'exploitation avicole a peu augmenté : 44 ans en 1994, seulement 45 ans en 2004. Par contre, la pyramide des âges s'est resserrée autour des âges médian (35 à 55 ans), tandis que la proportion d'éleveurs jeunes (moins de 35 ans) et plus âgés (plus de 55 ans) a simultanément reculé. La part des chefs d'exploitation âgés de 35 à 55 ans était en 2004 légèrement plus élevée en aviculture que dans l'ensemble de la population agricole. Cette répartition des âges était en 2004 très similaire dans les différentes filières avicoles (chair, ponte et palmipèdes gras), contrairement à 1994 où la population des éleveurs de volailles de chair se distinguaient par sa jeunesse.

Par région, le profil des âges peut également varier de manière importante. Les grandes régions productrices avec la Bretagne, les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes sont dans la répartition moitié-moitié des chefs d'exploitations âgés de moins de 45 ans comparé à ceux de plus de 45 ans. Les chefs dans les régions

Tableau I-1

Âge moyen des chefs d'exploitations avicoles : 45 ans

Âge moyen des exploitants avicoles en 2004

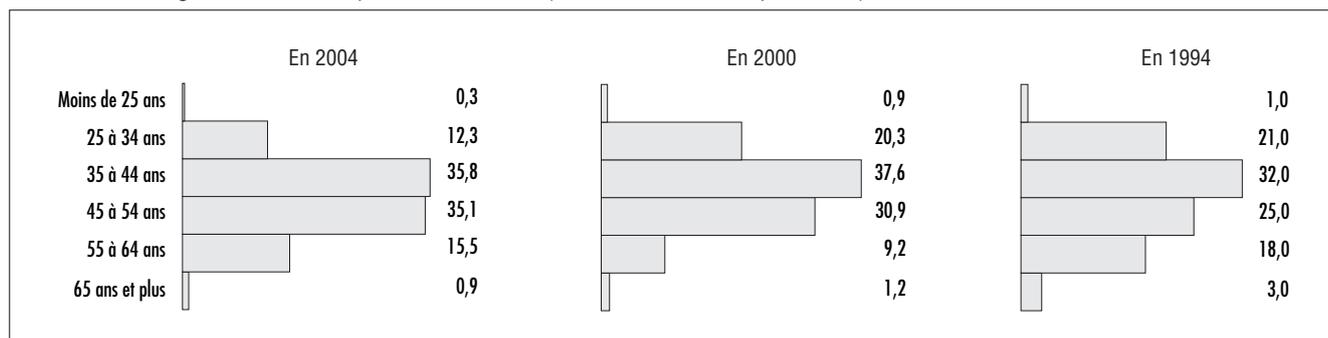
	Âge moyen en 2004 (en année)	Âge moyen en 1994 (en année)
Toutes filières avicoles	45,1	44,1
- Filière volailles de chair	45,0	44,0
- Filière ponte	45,0	45,8
- Filière gras	45,7	44,7

Source : Agreste – Enquêtes aviculture 2004 et 1994

Graphique I-1

Moins de jeunes de 25 à 34 ans en 2004 qu'en 1994

Distribution des âges des chefs d'exploitations avicoles (en % du nombre d'exploitations)

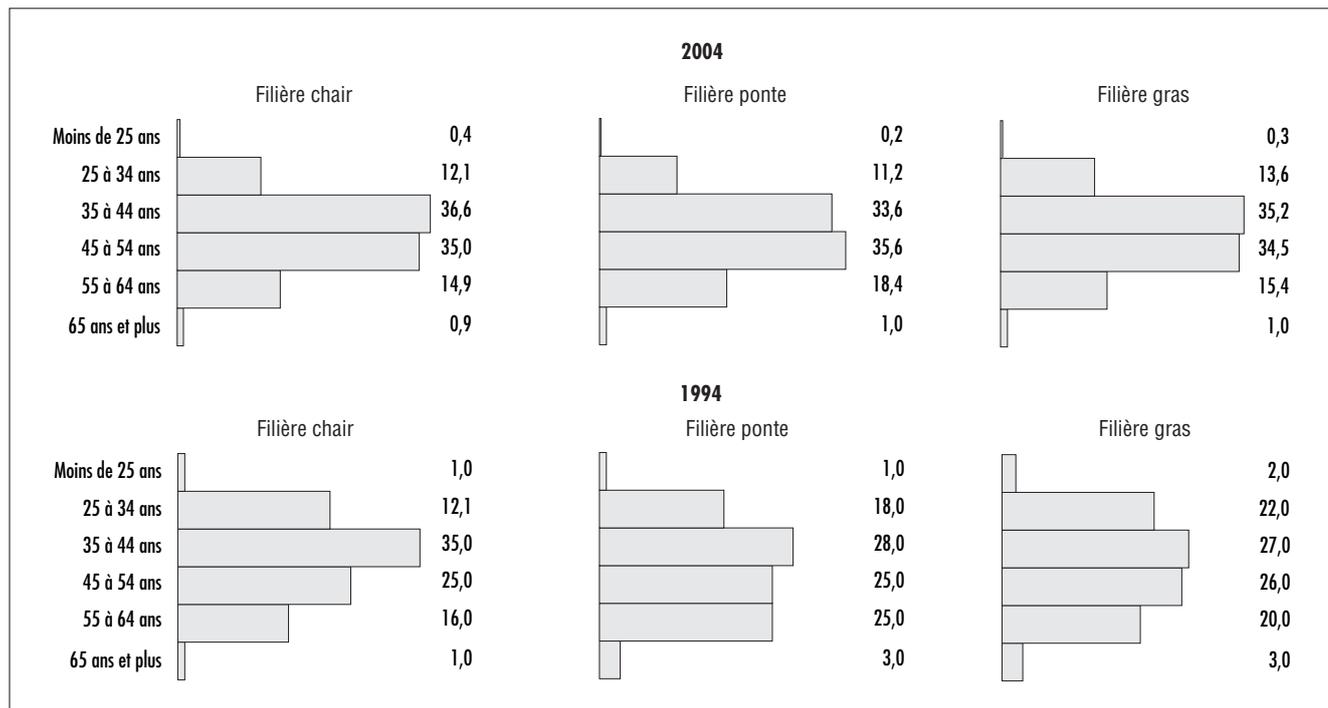


Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994 et 2004 et recensement agricole 2000.

Graphique I-2

Dans les trois filières, 70 % des chefs ont entre 35 et 54 ans

Distribution des âges des chefs d'exploitations avicoles par filière (en % du nombre d'exploitations)



Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994 et 2004.

Les exploitants agricoles professionnels

Les deux tiers des exploitants professionnels ont entre 35 et 54 ans

L'enquête Structure est réalisée par sondage auprès des exploitations professionnelles ou non dans toutes les régions. Elle permet de donner une référence pour la distribution des âges des exploitants avicoles, en 2005.

L'ensemble des exploitations professionnelles compte un peu moins de chefs de 35 à 54 ans et un peu plus de chefs dont l'âge dépasse 55 ans que les exploitations avicoles. Les chefs d'exploitation avicoles sont donc un peu plus jeunes que l'ensemble des chefs dirigeant des exploitations professionnelles et ceci est confirmé dans les régions principales d'activité avicole : la Bretagne, les Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Aquitaine et Midi-Pyrénées, par exemple.

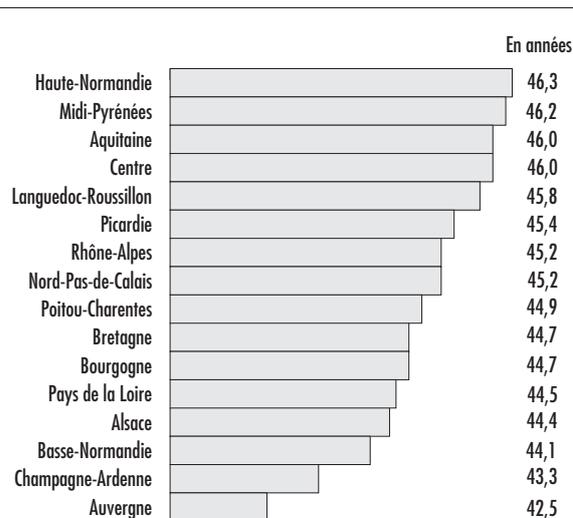


Source : Agreste - Enquête Structure 2005

Graphique I-3

Les « chefs » du Sud plus vieux que ceux de l'Ouest

Âge moyen des exploitants avicoles dans les principales régions de production en 2004



Note : les grandes régions productrices sont : pour le Sud, Aquitaine et Midi-Pyrénées et pour l'Ouest, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

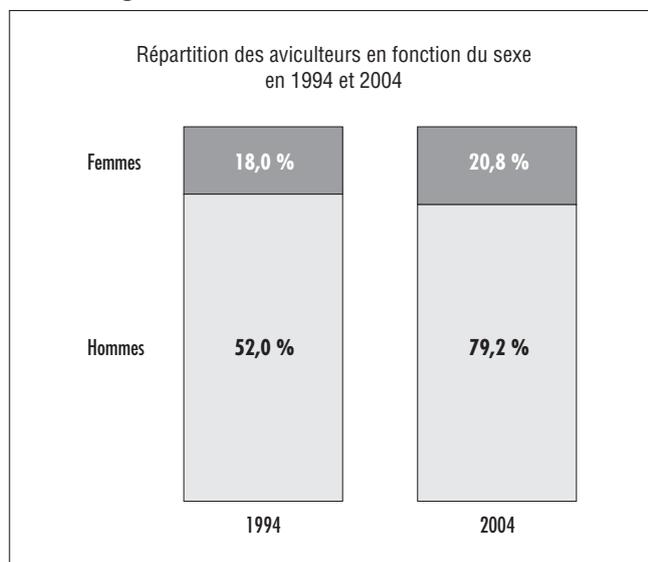
Aquitaine et Midi-Pyrénées sont plutôt un peu plus âgés. La proportion des éleveurs de moins de 45 ans dépasse 55 %, comme en Auvergne (61 %) et en Alsace (57 %), ou n'atteint pas 45 % comme en Midi-Pyrénées (44 %), en Aquitaine (44 %) et en Haute-Normandie (42 %). La hiérarchie des régions est similaire sur le plan de l'âge moyen des aviculteurs, avec une moyenne d'âge plus basse dans les régions Auvergne, Champagne-Ardenne et Basse-Normandie, et à l'inverse un âge moyen plus élevé dans les régions Haute-Normandie, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Centre. Selon les régions, l'écart entre l'âge moyen des aviculteurs et celui de l'ensemble des exploitants professionnels ne dépasse pas quatre ans.

Une proportion croissante de femmes avicultrices

Les femmes ne représentaient que 18 % des éleveurs de volailles en 1994, elles constituent désormais 21 % de l'ensemble des aviculteurs, contre 25 % dans l'ensemble des agriculteurs. Cette évolution reste modeste mais conforte le caractère relativement féminin de l'activité avicole. Très longtemps, l'atelier avicole a été un atelier de diversification, dont la responsabilité incombait à l'épouse de l'agriculteur. Mais il existe de fortes disparités régionales, avec une proportion d'avicultrices qui varie de 28 % en Bretagne et 25 % en Aquitaine à moins de 15 % (Nord-Pas-de-Calais).

L'élevage avicole est associé ou non à d'autres activités agricoles. Pour apprécier la part que représente les seules volailles dans l'activité de l'exploitation, deux notions peuvent être étudiées : la description des éle-

Graphique I-4
En dix ans, un peu plus de femmes dirigent les élevages avicoles



Source : Agreste - Enquêtes aviculture 1994 et 2004

vages et l'appréciation du chef d'exploitation sur la répartition de son revenu.

La moitié des exploitations avicoles sont spécialisées

Les élevages de volailles sont classés dans l'OTEX¹ « élevages de granivores (volailles, porcins ou association) » pour 51 % des 23 000 exploitations avicoles.

Une part significative des ateliers avicoles correspond à une activité complémentaire au sein d'exploitations céréalières ou d'élevage.

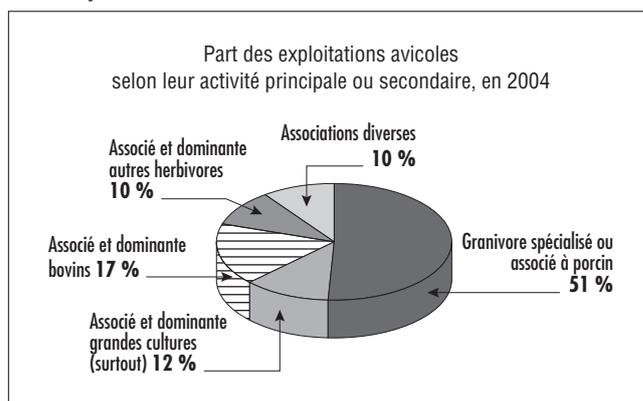
27 % des exploitations avicoles exercent une activité plutôt secondaire dans d'autres élevages : bovins ou autres herbivores (ovins, caprins, etc.). 10 % associent élevage avicole et cultures dont grandes cultures surtout.

Un peu plus du tiers des éleveurs de volailles ne vivent que de l'aviculture

Les estimations des éleveurs de volailles illustrent bien le caractère complémentaire de l'atelier avicole dans un grand nombre d'exploitations. Un peu plus d'un tiers des chefs d'exploitation (37 %) a estimé que la part de revenu issue de l'atelier avicole était prépondérante et dépassait 75 % du revenu total. À l'opposé, 45 % des éleveurs avicoles considéraient que l'activité avicole contribuait à moins de la moitié de leurs revenus.

1. OTEX : orientation technico-économique des exploitations agricoles. Cette orientation repose sur la composition de la marge brute standard, notion proche de celle de valeur ajoutée. La production qui contribue majoritairement à la marge MBS permet de classer l'exploitation agricole (avec des calculs d'équivalence des types de production).

Graphique I-5
La moitié des exploitations avicoles sont spécialisées



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

En Bretagne, Aquitaine et Poitou-Charentes 61 à 68 % des chefs d'exploitation estiment que la part du revenu avicole dépasse la moitié de leur revenu total. À l'inverse, en Bourgogne, Auvergne et Nord-Pas-de-Calais, 66 à 70 % des chefs d'exploitation estiment que le revenu avicole n'excède pas la moitié de leur revenu agricole total.

La spécialisation du revenu est plus prononcée pour les exploitations de production d'œufs (71 % des chefs d'exploitation estimant que leur revenu avicole représente plus de la moitié de leur revenu agricole total) et de gavage (68 % à plus de la moitié du revenu total) que pour les exploitations de production de volailles de chair (seulement 49 % à plus de la moitié du revenu total). Dans toutes les filières, la capacité moyenne des exploitations va croissante avec la part du revenu avicole. Dans la filière ponte, la part d'exploitations tirant un revenu accessoire de leur activité avicole (inférieur au quart du revenu) est la plus faible (8 %) mais l'enquête se recentre sur les exploitations à plus fort potentiel de production en raison du seuil minimum retenu (un millier de poulettes).

Tableau I-2
37 % des aviculteurs vivent de l'élevage de volailles

Avis sur la part du revenu avicole dans le revenu total, en 2004

	Toutes exploitations avicoles en %
Part prépondérante (plus de 75 %)	36,5
Part importante (de 50 à moins de 75 %)	18,5
Part secondaire (de 25 à moins de 50 %)	28,7
Part accessoire (moins de 25 %)	16,3
Ensemble	100,0

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Tableau I-4

La part de revenu avicole dépasse 75 % pour 30 % des éleveurs de volailles de chair disposant de 1 500 m² de bâtiment

Volailles de chair : avis sur la part du revenu avicole dans le revenu total, en 2004

	Exploitations en %	Superficies des bâtiments	Superficie moyenne en m ²
Part prépondérante (75% et plus)	29,8	40,2	1 480
Part importante (50 à 75%)	18,9	21,7	1 260
Part secondaire (25 à 50%)	33,6	29,0	950
Part accessoire (moins de 25%)	17,7	9,1	570
Ensemble 48 départements	100,0	100,0	1 100

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Tableau I-5

La part de revenu avicole dépasse 75 % pour la moitié des éleveurs disposant de 37 milliers de poulettes

Œufs de consommation : avis sur la part du revenu avicole dans le revenu total, en 2004

	Exploitations en %	Capacités en pondeuses en %	Capacité moyenne en pondeuses
Part prépondérante (75% et plus)	50,6	77,0	36 740
Part importante (50 à 75%)	20,4	13,4	15 940
Part secondaire (25 à 50%)	20,8	7,6	8 800
Part accessoire (moins de 25%)	8,2	2,0	5 910
Ensemble 48 départements	100,0	100,0	24 180

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Tableau I-3
52 % des aviculteurs bretons vivent de l'élevage de volailles

Avis sur la part du revenu avicole dans le revenu total dans les principales régions, en 2004

	Part prépondérante (plus de 75 %)	Part très importante (de 50 à moins de 75 %)	Part importante (de 25 à moins de 50 %)	Part secondaire ou accessoire (moins de 25 %)	Ensemble
Bretagne	52,4	13,6	25,2	8,8	100,0
Poitou-Charentes	43,8	17,3	28,6	10,3	100,0
Aquitaine	42,7	25,1	20,0	12,1	100,0
Languedoc-Roussillon	42,2	13,6	19,8	24,4	100,0
Midi-Pyrénées	35,9	14,2	24,6	25,4	100,0
Pays de la Loire	29,5	24,3	34,8	11,3	100,0
Rhône-Alpes	29,1	20,9	32,2	17,7	100,0
Picardie	25,3	15,6	26,5	32,5	100,0
Basse-Normandie	24,2	11,6	37,9	26,4	100,0
Bourgogne	22,7	10,8	45,7	20,8	100,0
Alsace	22,4	20,4	24,8	32,4	100,0
Auvergne	21,8	12,4	41,1	24,7	100,0
Centre	20,8	18,8	37,6	22,8	100,0
Nord-Pas-de-Calais	19,8	10,7	28,8	40,7	100,0
Haute-Normandie	16,6	5,2	26,6	51,5	100,0
Ensemble 48 dépts	36,5	18,5	28,7	16,3	100,0

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Augmentation du nombre des exploitations spécialisées ayant peu de SAU

La surface agricole utile moyenne (SAU) des exploitations avicoles était fin 2004 de 51 hectares. Cette superficie moyenne contraste fortement avec l'image « hors sol » des productions avicoles. En 2000, la SAU moyenne des exploitations avicoles était également de 51 hectares, soit 9 hectares de plus que la surface (SAU) moyenne de l'ensemble des exploitations agricoles recensées en 2000.

Le secteur avicole garde une forte hétérogénéité des tailles d'exploitation. D'un côté, une fraction des exploitations avicoles sont plutôt spécialisées. En effet, malgré une moyenne élevée, une part importante d'exploitations dispose d'une SAU très modeste. Ainsi, un quart des exploitations avicoles comptent moins de 10 hectares et 10 % comptent même moins de 1 hectare. Cette proportion, au cours des dix ans, a une tendance à augmenter légèrement alors que d'une manière générale les exploitations agricoles toutes filières ont accru leur surface de production. Ce type d'exploitation conserve sa spécificité. Quelle que soit la filière, les capacités (en m² ou en nombre d'animaux) sont systématiquement plus élevées dans les structures disposant de peu de SAU (intensification de l'atelier avicole). La capacité des exploitations ayant moins de 1 hectare de SAU est environ 1,5 fois supérieure à la capacité des autres exploitations dans la filière chair et entre 2 et 4 fois supérieure en filière ponte.

De l'autre côté, les plus grandes exploitations ont gagné des hectares. Les exploitations plus diversifiées ont continué d'accroître leur disponibilité en terres dans une logique d'agrandissement observée dans les principales productions exigeantes en foncier (grandes cultures, élevage bovin). En 2004, un quart des structures avicoles exploitait plus de 70 hectares et 14 % disposaient même de plus de 100 hectares. Entre 1994 et 2004, la proportion des exploitations de plus de 50 hectares est passée de un tiers à plus de 40 % de l'ensemble des exploitations avicoles.

Au plan régional, la disponibilité en foncier diffère sensiblement. Ces écarts régionaux s'expliquent en partie par la nature des autres activités agricoles de la région, par les structures du foncier et par les processus d'installation et de spécialisation qui ont eu cours dans ces régions. Ainsi, la plupart des exploitations avicoles bretonnes disposent de peu de SAU moyenne, puisque près de 70 % des élevages exploitent moins de 50 hectares et 35 % des exploitations ont moins de 10 hectares. Dans cette région, la surface moyenne s'établit à 36 hectares. L'Aquitaine avec une SAU moyenne de 38 hectares présente une répartition comparable : près de 75 % des exploitations ont moins de 50 hectares (52 % entre 10 et 50 hectares). À l'inverse, les régions Bourgogne, Centre et Picardie se distinguent par la part

Tableau I-6

La part de revenu avicole dépasse 75 % pour la moitié des éleveurs disposant de 900 m² de bâtiment

Gavage : avis sur la part du revenu avicole dans le revenu total, en 2004

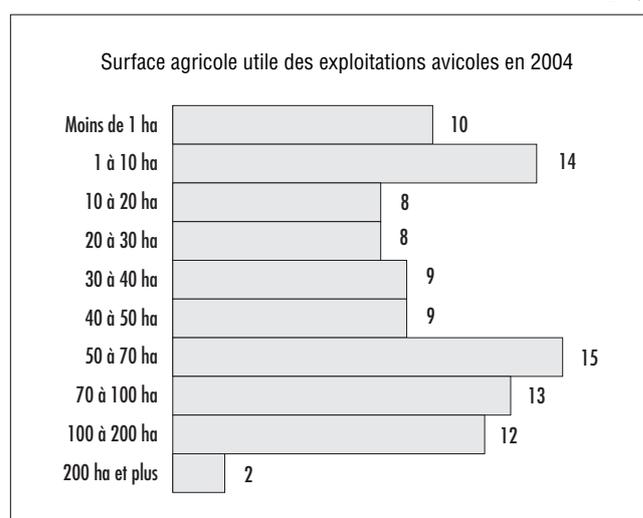
	Exploitations en %	Superficies des bâtiments en %	Superficies moyenne en m ²
Part prépondérante (75% et plus)	49,1	64,1	860
Part importante (50 à 75%)	18,5	17,7	630
Part secondaire (25 à 50%)	18,9	12,1	420
Part accessoire (moins de 25%)	13,6	6,1	300
Ensemble 48 départements	100,0	100,0	660

Source : Agreste – Enquête aviculture 2004

Graphique I-6

Un quart d'exploitations avec moins de 10 hectares et un quart avec plus de 70 hectares

En %

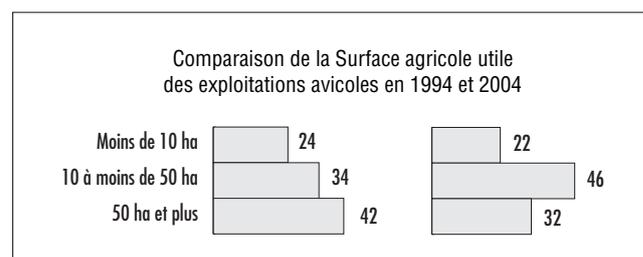


Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique I-7

Les exploitations dépassant 50 hectares ont accru leur part entre 1994 et 2004

En %



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau I-7

Petites surfaces agricoles¹ en Bretagne et Aquitaine

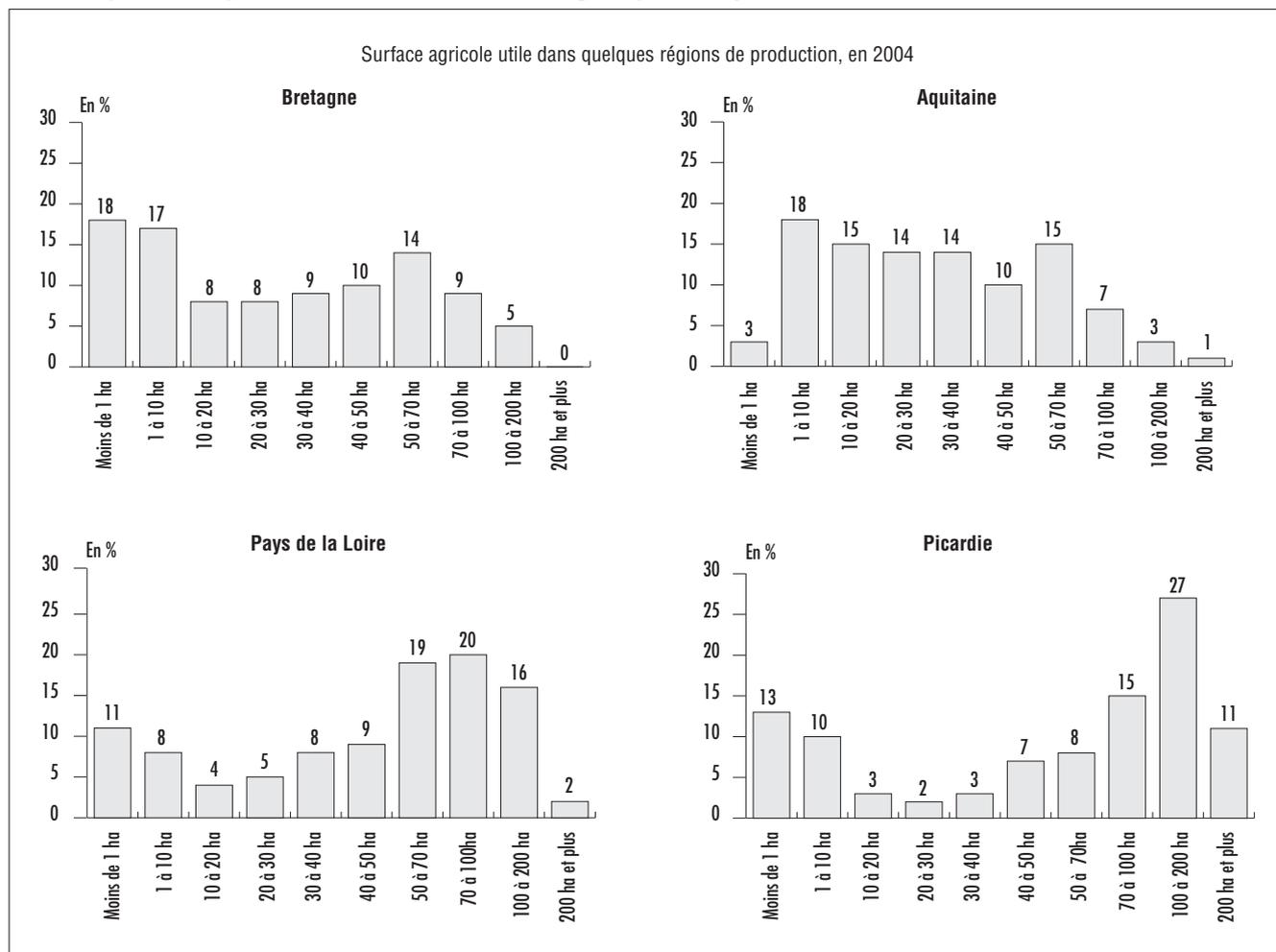
Répartition des exploitations avicoles selon leur surface agricole utile dans les principales régions avicoles, en 2004

	Moins de 1 hectare	1 à 10 hectares	10 à 50 hectares	50 à 100 hectares	100 à 200 hectares	200 hectares et plus	Ensemble	Surface agricole moyenne en hectare
Bretagne	18,4	17,2	35,1	23,9	5,1	0,3	100,0	36,5
Poitou-Charentes	16,7	14,4	27,5	26,8	14,0	0,6	100,0	
Alsace	13,2	9,7	42,2	30,1	4,8	0,0	100,0	
Picardie	13,3	10,2	14,8	23,5	27,2	11,0	100,0	
Nord-Pas-de-Calais	10,9	11,7	33,2	28,3	13,9	2,0	100,0	
Languedoc-Roussillon	10,3	21,8	35,4	14,2	14,1	4,2	100,0	
Pays de la Loire	11,5	7,6	25,0	37,9	16,4	1,6	100,0	63,5
Centre	7,8	10,9	13,7	29,9	30,8	6,9	100,0	
Midi-Pyrénées	7,1	13,5	38,4	26,8	12,4	1,8	100,0	54,8
Rhône-Alpes	7,2	14,4	39,0	29,1	9,9	0,4	100,0	
Bourgogne	7,3	11,5	19,2	22,0	32,5	7,5	100,0	
Basse-Normandie	5,9	14,8	25,8	34,5	16,2	2,8	100,0	
Haute-Normandie	6,9	6,5	7,7	23,4	50,7	4,8	100,0	
Auvergne	4,8	15,8	26,3	27,9	19,7	5,5	100,0	
Aquitaine	3,1	17,7	52,8	22,4	3,3	0,7	100,0	38,8

1. Des surfaces (SAU) d'exploitation quelque soit l'activité dominante avicole ou non.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

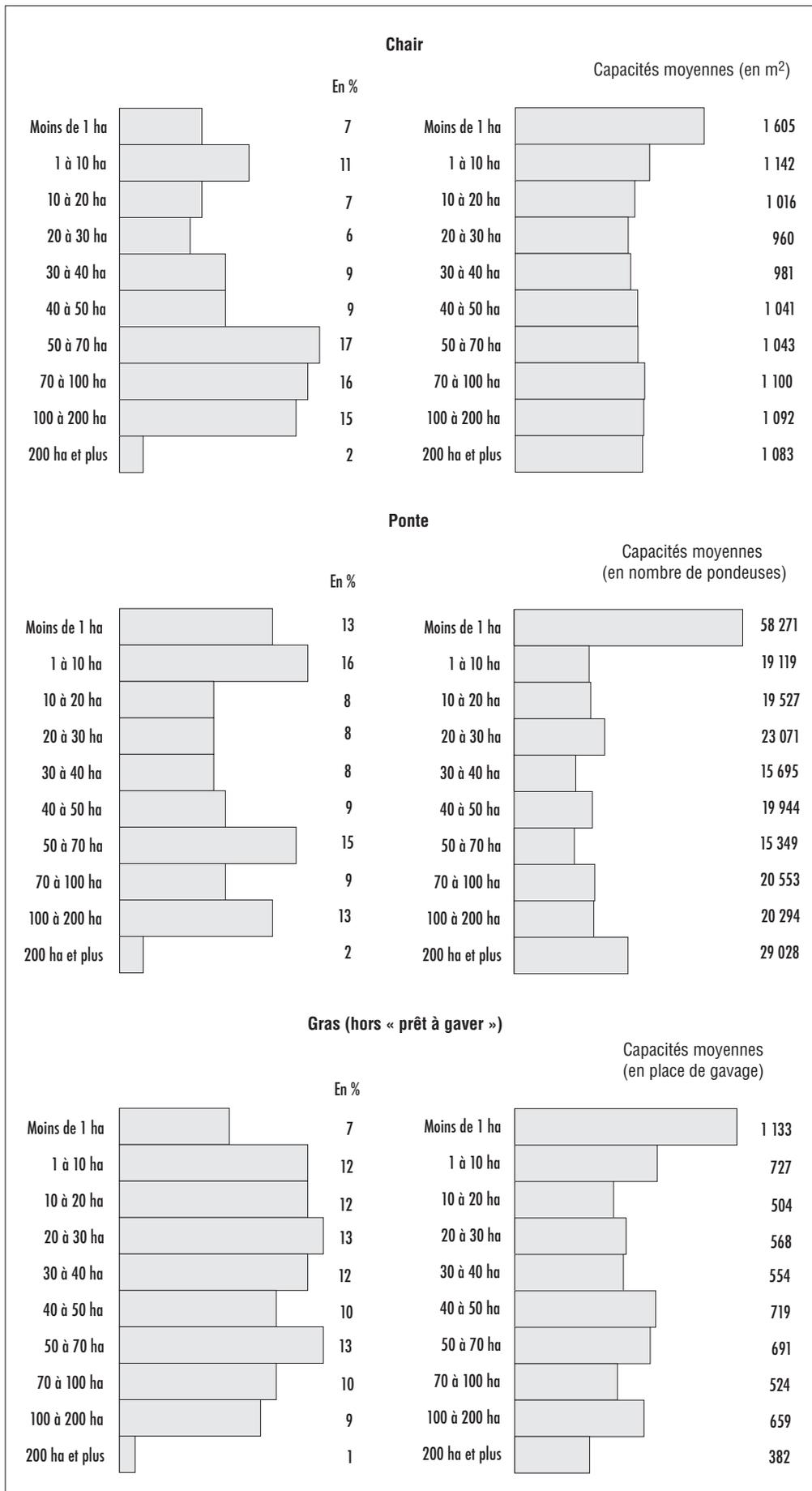
Graphique I-8

Plus de petites exploitations avicoles en Bretagne qu'en Pays de la Loire

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

**Graphique I-9
Les petites exploitations ont de fortes capacités**

Surface agricole utile et capacités moyennes par taille de SAU des exploitations de la filière chair, ponte et gras (hors « prêt à gaver ») en 2004



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

élevée d'exploitations disposant de plus de 100 hectares et même de plus de 200 hectares en Picardie. En situation intermédiaire, d'autres régions se caractérisent par une dominante des exploitations à SAU moyenne, comme les Pays de la Loire ou Midi-Pyrénées dont les deux tiers des exploitations disposent d'une surface entre 50 et 100 hectares : la surface moyenne de leurs exploitations est respectivement de 64 et 55 hectares.

Les élevages en bâtiments surtout ceux en bâtiments fermés se classent dans les plus petites surfaces (SAU) des exploitations : ainsi, ces petites exploitations en SAU ont les plus fortes capacités dans les trois filières. Dans les élevages pour la chair, les exploitations de moins d'un hectare disposent d'une capacité de bâtiment de 1 600 m² bien supérieure à toutes les autres tailles d'exploitation ; c'est aussi vrai dans la filière gras avec 1 150 places pour le gavage dans un petit nombre d'exploitations de moins d'un hectare. Dans la filière ponte, la production aussi est intensive et la capacité moyenne des plus petites exploitations est le double de celles des plus grandes exploitations (200 hectares et plus).

Les exploitations avicoles sont de moins en moins individuelles

L'exploitation sous forme individuelle reste la dominante en aviculture (57 %) mais la part des formes sociétaires s'accroît régulièrement depuis plus de dix ans. De 23 % en 1994, leur part est passée à 43 % en 2004, soit une proportion bien supérieure à ce qu'on peut constater dans l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles françaises (seulement 30 % de formes sociétaires). La hausse du nombre d'EARL est le moteur essentiel de cette évolution, la proportion de GAEC restant stable depuis dix ans. Quelle que soit la filière, les formes sociétaires disposent de capacités moyennes systématiquement plus grandes, et au sein des formes sociétaires les capacités moyennes des « EARL » sont systématiquement moins élevées que celles des « autres sociétés » mais plus importantes que celles des « GAEC ». Le passage en société s'impose dans une logique d'agrandissement des structures.

Les exploitations de la filière ponte se démarquent des exploitations des filières chair et palmipèdes gras par une représentation encore plus forte des formes sociétaires :

Tableau I-8
Essor des exploitations avicoles en société
Statut juridique des exploitations avicoles, en 2004

	2004		2000	1994	Toutes exploitations agricoles professionnelles 2003
	Nombre	%			
Exploitant individuel	13 430	57	62	77	70
GAEC	3 099	13	13	12	11
EARL	5 453	23	19	8	14
Autre cas	1 625	7	6	3	5
Total	23 607	100	100	100	100

Source : Agreste - Enquêtes aviculture 2004 et 1994, recensement agricole 2000, enquête structure 2003

Tableau I-9

Des exploitants individuels plutôt en chair et gras et plus de sociétés en ponte

Statut juridique des exploitations avicoles selon la filière, en 2004

	Filière chair			Filière ponte d'œufs de consommation			Filière gras		
	Exploitations	Capacité des bâtiments		Exploitations	Capacités en nombre de poules		Exploitations	Production annuelle	
		%	Moyenne en m ²		%	Moyenne		%	Moyenne
Exploitant individuel	57	50	938	48	23	11 100	58	46	6 150
GAEC	14	16	1 157	13	11	20 100	11	11	7 550
EARL	23	26	1 233	28	34	28 600	25	32	10 050
Autre cas	6	8	1 516	11	32	67 400	6	11	13 900

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

dans cette filière, les formes sociétaires concernent plus d'une exploitation sur deux (52 %) et surtout près de 8 places de poudeuses sur 10. La part élevée des sociétés autres que les EARL (11 % soit le double des autres filières avicoles) s'explique par la fréquence des entreprises ayant opté pour un statut juridique non agricole en raison de la proportion de leurs activités de type commercial.

En Pays de la Loire, les exploitants individuels sont aussi nombreux que les sociétés, comme en Picardie. Par contre, les exploitations avicoles des régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon s'orientent plus systématiquement vers des structures individuelles (deux tiers). La région Poitou-Charentes se tourne vers la commercialisation intégrée à l'exploitation : 12 % des exploitants ont un statut non agricole plutôt de type commercial.

Spécificité familiale de la main-d'œuvre avicole

La main-d'œuvre avicole totale des exploitations avicoles est estimée à 27 800 unités de travail annuel (UTA) dans les 48 départements de l'enquête 2004, et celle des seuls exploitants ou co-exploitants et de leur famille (sans être salariés) équivaut à 18 700 UTA. En y ajoutant 4 % de travail effectué par des membres salariés de la famille, c'est presque les trois quarts du travail avicole qui est fourni par la main-d'œuvre familiale et permanente dans les exploitations avicoles.

Tableau I-10
Forte présence des exploitants individuels dans le Sud-Ouest et en Bourgogne

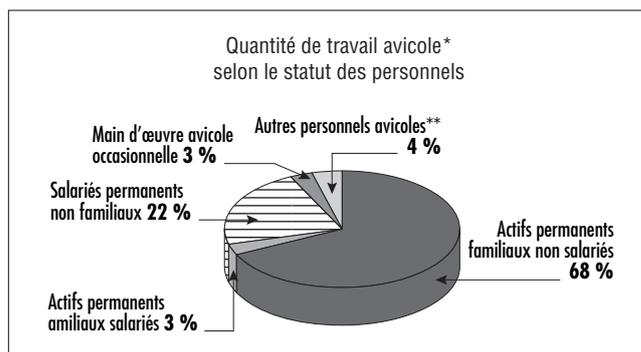
Statut juridique des exploitations avicoles selon la région, en 2004

Régions	En %			
	Exploitant individuel	GAEC	EARL	Autre cas
Picardie	49,3	12,3	28,7	9,7
Pays de la Loire	50,4	18,5	25,1	6,1
Basse-Normandie	52,8	20,9	21,1	5,2
Poitou-Charentes	53,2	12,7	22,3	11,8
Centre	53,3	13,3	25,9	7,6
Haute-Normandie	55,7	9,8	28,2	6,2
Bretagne	57,1	10,6	23,8	8,5
Alsace	57,4	9,3	25,1	8,2
Midi-Pyrénées	59,5	13,8	21,8	4,9
Bourgogne	60,3	13,7	19,1	7,0
Aquitaine	60,3	6,7	26,7	6,3
Auvergne	61,5	19,7	15,0	3,8
Nord-Pas-de-Calais	61,9	15,9	17,7	4,5
Rhône-Alpes	66,6	11,8	14,7	6,9
Languedoc-Roussillon	68,0	10,1	13,4	8,5
Ensemble 48 départements	57,0	13,0	23,0	7,0

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique I-10

L'activité avicole est surtout familiale



* : quantité de travail mesurée en « équivalence temps plein » ou unité de travail annuel (UTA).

** : personnels d'entreprises de services, de Cuma ou d'intégrateur. Champ : toute main-d'œuvre avicole (permanente ou occasionnelle, temps complet et partiel...).

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Méthode d'estimation des temps de travail sur l'exploitation avicole

L'enquête aviculture 2004 a développé le thème de la main-d'œuvre en distinguant les emplois permanents des occasionnels, les salariés des non salariés et leur estimation de temps de travail. L'enquête 1994 ne s'était intéressée qu'au nombre de salariés permanents à temps complet ou non.

La main-d'œuvre permanente totale (familiale et salariée) employée sur l'exploitation est recensée en fonction du temps de travail hebdomadaire d'une part, et de l'affectation (ou non) de cette main-d'œuvre à l'activité avicole. Le recueil du temps de travail a été réalisé en proposant aux éleveurs de situer parmi 5 tranches de durée moyenne de temps de travail. Pour le traitement, ces classes ont ensuite été converties en équivalent Unité de Travail Annuel (UTA).

Règle de calcul des équivalents UTA

Classe du questionnaire	Équivalence temps plein utilisée
Moins de 1/4 temps	0,125 UTA
1/4 à 1/2 temps	0,375 UTA
1/2 à 3/4 temps	0,625 UTA
3/4 temps à 1 temps complet	0,875 UTA
Temps complet	1 UTA

Ces chiffres constituent une approximation, en effet la main-d'œuvre avicole n'est pas affectée dans l'enquête à chaque atelier avicole, aussi, sur les exploitations mixtes (plusieurs ateliers avicoles) la main-d'œuvre sera comptée deux fois (une fois au titre de chaque atelier).

Définition de la main-d'œuvre permanente

Est réputée occuper un emploi permanent, toute personne effectivement employée au moment de l'enquête, travaillant à temps complet ou à temps partiel, de façon régulière chaque semaine ou chaque mois tout au long de l'année, quelle que soit la durée hebdomadaire ou mensuelle de travail effectif.

La main-d'œuvre occasionnelle (y compris celle venant d'entreprises de services, Cuma², d'intégrateur) convertie en quantité annuelle est évaluée à 7 %.

C'est la filière chair qui est la plus consommatrice de main-d'œuvre, puisqu'elle capterait environ la moitié des ressources. Les filières gavage et reproduction utiliseraient respectivement environ 18 à 20 %, et la filière ponte seulement 12 %. Ces chiffres restent indicatifs, car les UTA avicoles ne sont pas affectées de manière précise à chaque filière avicole et peuvent se partager entre plusieurs ateliers avicoles dès lors qu'ils sont présents simultanément sur la même exploitation.

L'activité avicole est souvent associée à d'autres activités d'élevage. Les aviculteurs (exploitants et co-exploitants) et les membres de leur famille estiment que leur temps de travail avicole est le plus souvent un temps partiel : un tiers est à temps complet et la moitié des actifs familiaux dépendent plus de trois quarts de leur temps. Lorsque des salariés permanents (non familiaux) sont engagés pour l'activité avicole, ils sont le plus fréquemment à temps plein (3/4 comme pour l'ensemble des activités avicoles ou non de l'exploitation avicole).

2. Cuma : coopérative d'utilisation du matériel agricole.

Tableau I-11

La main-d'œuvre familiale non salariée domine fortement parmi ceux qui travaillent en permanence à l'exploitation

Répartition de la main-d'œuvre permanente avicole dans les principales filières, en 2004

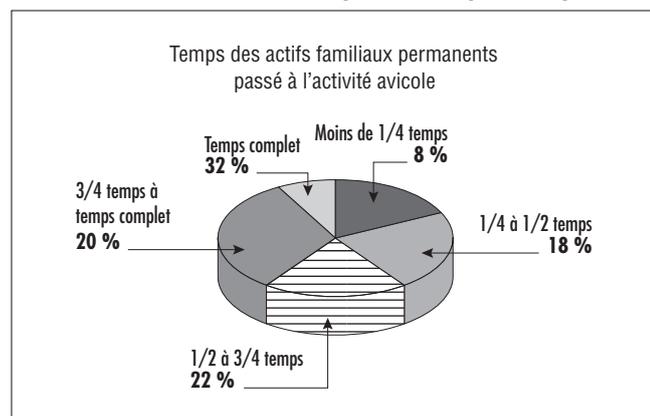
	Main-d'œuvre avicole permanente							
	Main-d'œuvre familiale non salariée		Main-d'œuvre familiale salariée		Main-d'œuvre salariée		Main-d'œuvre totale	
	éq. UTA	%	éq. UTA	%	éq. UTA	%	éq. UTA	%
Toutes exploitations avicoles	18 704	100	816	100	6174	100	25 694	100
Filière chair	11 350	61	391	48	1 496	24	13 237	52
Filière reproducteurs (futurs reproducteurs et OAC)	1 458	8	153	19	3 569	58	5 181	20
- dont OAC	1 093	6	115	14	2 520	41	3 728	15
- dont futures reproductrices	365	2	38	5	1 049	17	1 453	6
Filière gavage	3 795	20	136	17	715	12	4 646	18
Filière ponte (œufs de consommation)	1 619	9	156	19	1 283	21	3 058	12

Note : ces chiffres constituent une approximation, en effet la main-d'œuvre avicole n'est pas affectée dans l'enquête à chaque atelier avicole, aussi, sur les exploitations mixtes (plusieurs ateliers avicoles) la main-d'œuvre sera comptée deux fois (une fois au titre de chaque atelier).
Champ : main-d'œuvre avicole permanente (qui travaille de façon régulière sur l'exploitation c'est-à-dire à temps complet ou partiel).

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Graphique I-11

L'activité avicole s'exerce peu à temps complet



Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau I-12

Les filières ponte et reproduction utilisent le plus une main-d'œuvre salariée

Répartition des différents types de main-d'œuvre avicole permanente, en 2004

	En %			Main-d'œuvre totale
	Main-d'œuvre familiale non salariée	Main-d'œuvre familiale salariée	Main-d'œuvre salariée	
Toutes exploitations avicoles	73	3	24	100
Filière chair	86	3	11	100
Filière de reproduction	28	3	69	100
- dont œufs à couver	29	3	68	100
- dont futurs reproducteurs	25	3	72	100
Filière gras	82	3	15	100
Filière ponte d'œufs de consommation	53	5	42	100

Champ : main-d'œuvre avicole permanente (qui travaille de façon régulière sur l'exploitation c'est-à-dire à temps complet ou partiel).

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau I-13
57 % du travail est avicole 43 % non avicole
 Toutes exploitations avicoles : répartition entre la main-d'œuvre totale et avicole, en 2004

	Main-d'œuvre totale agricole		Main-d'œuvre avicole seule		Part de la MO avicole en %	
	En UTA	En %	En UTA	En %	2004	1994
Main-d'œuvre familiale non salariée	35 430	79	18 700	73	53	–
Main-d'œuvre familiale salariée	1 310	3	820	3	63	–
Main-d'œuvre salariée	8 030	18	6170	24	77	–
Main-d'œuvre totale	44 770	100	25 690	100	57	48

Champ : main-d'œuvre permanente, avicole ou non, des exploitations avicoles.
 Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau I-14
Filière « chair », les actifs passent environ la moitié de leur temps total à l'activité avicole
 Filière « chair » : répartition entre la main-d'œuvre totale et avicole, en 2004

	Main-d'œuvre totale agricole		Main-d'œuvre avicole		Part de la MO avicole dans la MO totale en %	
	En UTA	En %	En UTA	En %	2004	1994
Main-d'œuvre familiale non salariée	23 374	87	11 350	86	49	–
Main-d'œuvre familiale salariée	708	3	391	3	55	–
Main-d'œuvre salariée	2 576	10	1 496	11	58	–
Main-d'œuvre totale	26 658	100	13 237	100	50	46

Champ : main-d'œuvre permanente, avicole ou non, des exploitations avicoles.
 Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau I-15
Filière « ponte » : deux tiers du temps total est employé à l'activité avicole
 Filière « ponte » : répartition entre la main-d'œuvre totale et avicole, en 2004

	Main-d'œuvre totale agricole		Main-d'œuvre avicole		Part de la MO avicole dans la MO totale en %	
	En UTA	En %	En UTA	En %	2004	1994
Main-d'œuvre familiale non salariée	2 635	60	1 619	53	61	–
Main-d'œuvre familiale salariée	208	5	156	5	75	–
Main-d'œuvre salariée	1 580	36	1 283	42	81	–
Main-d'œuvre totale	4 423	100	3 058	100	69	60

Champ : main-d'œuvre permanente, avicole ou non, des exploitations avicoles.
 Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Tableau I-16
Filière « gras » : deux tiers du temps total est utilisé à l'activité avicole
 Filière « gras » : répartition entre la main-d'œuvre totale et avicole, en 2004

	Main-d'œuvre totale agricole		Main-d'œuvre avicole		Part de la MO avicole dans la MO totale en %	
	En UTA	En %	En UTA	En %	2004	1994
Main-d'œuvre familiale non salariée	5 693	85	3 795	82	67	–
Main-d'œuvre familiale salariée	199	3	136	3	68	–
Main-d'œuvre salariée	839	12	715	15	85	–
Main-d'œuvre totale	6 732	100	4 646	100	69	51

Champ : main-d'œuvre permanente, avicole ou non, des exploitations avicoles.
 Source : Agreste - Enquête aviculture 2004

Les filières ont chacune leur particularité. Les filières chair et gras se ressemblent par leur fort recours à la main-d'œuvre familiale. Au contraire, la filière reproduction qu'elle produise des œufs à couver ou des futures reproductrices fait plus appel à l'emploi salarié qu'à la main d'œuvre familiale (69 % et 31 % de l'emploi permanent). La prépondérance de la main-d'œuvre salariée dans la filière volailles reproductrices s'explique par la présence dans l'échantillon d'élevages gérés en direct par des couvoirs, où la main-d'œuvre est exclusivement salariée.

Dans les exploitations avicoles : 57 % du travail est avicole 43 % non avicole

Dans l'ensemble des exploitations avicoles, pour les seuls emplois permanents, le taux de spécialisation de la main-d'œuvre sur l'activité avicole est estimé en 2004 à environ 57 % de la main-d'œuvre totale. En 1994, ce ratio, n'était que de 48 % pour l'ensemble des filières avicoles, ce qui semblerait indiquer une spécialisation de la main-d'œuvre des exploitations en dix ans. Ce chiffre varie en fonction du type de main-d'œuvre considéré : la main-d'œuvre salariée est plus souvent affectée à l'atelier avicole (77 % pour la main-d'œuvre non familiale et 63 % pour la main-d'œuvre familiale) que la main-d'œuvre non salariée.

La spécialisation de la main-d'œuvre s'est accrue dans chaque filière. La part de la main-d'œuvre avicole dans la main-d'œuvre totale est plus élevée dans les exploitations des filières « ponte » et « gras » (69 %) que dans les exploitations de la filière « chair » (50 %). De plus, dans toutes les filières, la part de la main-d'œuvre avicole a augmenté, mais beaucoup plus nettement dans la filière « gras » (+ 18 points) et « ponte » (+ 9 points) que dans la filière « chair » (+ 4 points).

La plupart des exploitations avicoles (83 %) fonctionnent avec un temps de travail avicole ou non qui équivaut à plus d'une année-travail et jusque cinq. Plus de la moitié des exploitations (57 %) a une main-d'œuvre seulement avicole qui ne

dépasse pas une quantité de travail équivalent à une année à temps plein (UTA), et près de 90 % ne dépassent pas 2 UTA.

Dans les exploitations avicoles : la main-d'œuvre occasionnelle assure les à-coups d'activité

Le besoin en main-d'œuvre occasionnelle, à certaines étapes clés du cycle d'élevage (mise en place des animaux, enlèvement...) constitue une autre spécificité de l'activité avicole. La main-d'œuvre complémentaire est occasionnelle (salariés occasionnels, entraide, stagiaire, service de remplacement) et/ou de la main-d'œuvre d'entreprises de service (entreprises spécialisées, CUMA, salariés de l'intégrateur, etc.). En 2004, près de 3 exploitations sur 4 complètent couramment leur main-d'œuvre permanente par cette main-d'œuvre complémentaire. Les deux types de main-d'œuvre sont assez mobilisés par une proportion équivalente d'exploitations (entre 43 et 45 %). Cette main-d'œuvre complémentaire représente en moyenne l'équivalent de 126 jours équivalent-temps-plein (ETP) sur les exploitations qui l'ont utilisée, soit en moyenne 92 jours ETP ramenés à l'ensemble des exploitations avicoles.

Le recours à la main-d'œuvre occasionnelle ou aux entreprises est très inégal selon les régions. Ainsi, certaines régions font largement appel à cette main-d'œuvre complémentaire (plus de 90 % des exploitations en Bretagne et en Auvergne, plus de 80 % en Rhône-Alpes et Pays de la Loire) tandis que d'autres s'appuient plus sur la seule main-d'œuvre permanente, comme dans le Sud-Ouest de la France (moins de 55 % des exploitations en Aquitaine, moins de 44 % en Midi-Pyrénées). Dans chaque région, le volume de travail (en équivalent jours ETP) réalisé à l'aide de cette main-d'œuvre occasionnelle varie aussi fortement : il est élevé dans des régions comme la Bretagne (171 jours ETP), la Picardie (152 jours ETP), Rhône-Alpes (142 jours ETP) et l'Aquitaine (140 jours ETP), plutôt bas dans des régions comme l'Auvergne (46 jours ETP).

Tableau I-17

Les exploitations avicoles fonctionnent majoritairement avec moins de deux « années-travail »

Toutes exploitations avicoles : répartition de la quantité de travail selon le nombre d'actif, en 2004

	Main-d'œuvre totale					Main-d'œuvre avicole				
	Exploitations		Quantité de travail en UTA			Exploitations		Quantité de travail en UTA		
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre moyen	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre moyen
0 à 1 UTA	1 987	8,6	1 089	2,4	1,0	13 138	57,0	6 423	25,0	0,0
1 à 2 UTA	10 418	45,2	12 762	28,5	1,0	7 490	32,5	9 371	36,5	1,0
2 à 5 UTA	10 029	43,5	24 416	54,5	2,0	2 054	8,9	5 290	20,6	3,0
5 à 10 UTA	455	2,0	2 795	6,2	6,0	225	1,0	1 486	5,8	7,0
Plus de 10 UTA	150	0,7	3 702	8,3	25,0	132	0,6	3 124	12,2	24,0
Ensemble	23 038	100,0	44 766	100	1,9	23 038	100,0	25 694	100,0	1,1

Champ : main-d'œuvre permanente, avicole ou non, des exploitations avicoles.

Source : Agreste - Enquête aviculture 2004